



Défense et Promotion des Langues d'Oïl **Communiqué de Presse**

Défense et Promotion des Langues d'Oïl, coordination internationale d'associations de défense des différentes langues d'oïl (bourguignon-morvandiau, champenois, gallo, normand, picard, poitevin-saintongeais, wallon) a tenu son assemblée générale le 7 novembre à la Mission bretonne à Paris.

Cette assemblée générale a été l'occasion de faire le point sur la situation de chacune des langues et aussi sur la situation générale des langues régionales en France.

Plus de 25 ans après sa signature par l'Etat français, la Charte européenne de langues régionales et minoritaires n'est toujours pas ratifiée. Le Sénat vient à nouveau de refuser le débat. La situation des langues varie selon et régions et les alternances politiques. Mais ce qui les caractérise toutes, c'est un état d'insécurité juridique, un manque de statut.

DPLO réaffirme donc :

- La nécessité de la ratification par l'Etat français de la Charte européenne des langues régionales et minoritaires ;
- Son application à toutes les langues de France, selon la liste établie par la Délégation générale à la Langue française et aux Langues de France (Ministère de la Culture) ;
- La nécessité d'une loi-cadre pour les langues de France ;
- La possibilité pour les régions d'obtenir plus de compétences en matière de politique linguistique (délégation ou transfert de compétences).

DPLO appelle tous les candidats aux élections régionales à prendre en compte les langues régionales dans leurs programmes et à exposer aux électeurs leurs projets de politique linguistique.

Les langues régionales concernent toutes les régions et donc ne posent pas de danger d'éclatement du pays. La France est riche de sa diversité linguistique. Les langues de France, et parmi elles les langues d'oïl, classées « *sérieusement en danger* » par l'UNESCO, ont besoin d'une reconnaissance juridique urgente et de la mise en place au niveau national et au niveau régional de politique linguistique.

Jean-Luc Ramel, président de DPLO
Paris, le 7 novembre 2015